

Thème : L'appel en contentieux administratif

Date : Vendredi 11 octobre 2024 de 9h30 à 12h30

Lieu : Tours

Pré-requis être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Éviter les irrecevabilités en contentieux de l'appel devant les juridictions administratives
- Assurer une présentation optimale des requêtes d'appel devant le juge administratif

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Une présentation générale de l'appel (office du juge d'appel ; différentes catégories d'appel)
- L'élaboration de la solution par le juge d'appel
- L'ordre d'examen des questions par le juge d'appel
- L'instruction des requêtes en appel

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, et remise d'un support écrit détaillé

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Manuel DELAMARRE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, Maître de conférence à Sciences-Po Paris

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.